

Décision

Générale

colonial

Décision n° 94 mouvement

n° 94

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

5 mai 1909

Numéro JO

n° 151 du 01/06/1909

Date du numéro

1 juin 1909

TEXTE INTÉGRAL

la solde coloniale annuelle de M. Faivre est portée de 7000 à 7500 fr, pour compter du 1er mai 1909.